

l'abolition de cette dernière, si elle persiste dans son opposition au projet des Franchises.

\*  
\* \*

L'on sait que l'avènement de la reine Victoria au trône eut pour effet de faire séparer la couronne de Hanovre de la couronne d'Angleterre, en vertu de la loi salique qui régissait le royaume de Hanovre. Or, l'héritier légitime de Hanovre, le duc de Cumberland, est aussi devenu l'héritier légitime du duc Guillaume de Brunswick qui, mort sans héritier direct, laisse le duché de Brunswick dont l'héritage doit passer en ligne collatérale à la maison de Hanovre, et par conséquent au duc de Cumberland. C'est ce que prétend celui-ci. Mais M. de Bismarck, toujours accapareur, affirme que, le Hanovre ayant été conquis en 1866 et étant confondu maintenant avec le royaume de Prusse, la dévolution du duché de Brunswick au royaume de Hanovre tourne au profit de l'empereur Guillaume qui tient par droit de conquête les titres de la maison de Hanovre.

Samedi, 25 octobre, une lettre de l'empereur d'Allemagne a été lue à la diète de Brunswick. L'empereur repousse les prétentions du duc de Cumberland au trône.

\*  
\* \*

Nous aurons, dans notre prochaine revue, à exposer à nos lecteurs l'issue de la grande bataille électorale engagée, sur tous les points des Etats-Unis, entre les partisans des divers aspirants à la présidence des Etats-Unis. Il serait oiseux, pour le moment, d'entrer dans des conjectures que les événements peuvent démentir.

\*  
\* \*

L'espace ne nous permet pas d'ajouter ici la revue des événements canadiens.